

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 10 AVRIL 2024 À 21 h 40, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro	4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.
Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 21H 40 par monsieur Mario Nolin, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adjudication mandat ingénieur travaux – Rang Hince
4. Autorisation de la programmation PAV- Amélioration des travaux routiers locaux;
5. Acceptation pour fin des travaux-FRR projet jardin communautaire;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2024-04-329

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-04-330

ADJUDICATION MANDAT D'INGÉNIERIE-TRAVAUX DE RÉFECTION VOIRIE - RANG HINCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a invité deux firmes d'ingénieur pour obtenir une offre de services professionnels pour la réalisation de plan et devis, document d'appel d'offre et de surveillance de bureau pour des travaux de réfection de voirie dans le rang Hince;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick a adopté le Règlement numéro 2020-191 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit un principe de rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'invitation il a été indiqué aux deux soumissionnaires que le prix et le délai de réalisation seraient pris en compte lors de l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant	Échéancier	Tarif à l'heure
Geocivil.ca	35 125\$	Dès réception du mandat	<ul style="list-style-type: none">• Ingénieur 125.00 \$• Technicien 90.00\$
Larocque Cournoyer	38 000\$	Début 3 semaines après la réception du mandat	<ul style="list-style-type: none">• Ingénieur Patron : 195\$• Ingénieur sénior 175\$• Technicien 120/\$ h• Déplacement 0.72\$/km + le temps à taux horaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'octroyer le contrat à Géo civil selon l'offre de service présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-331

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PPA

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Roulx de faire une demande au programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier pour un montant de 25000 \$ pour des travaux de réfection de structures d'un ponceau dans le rang Hince.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-332

ACCEPTATION DES FINS DES TRAVAUX PROJET JARDIN COMMUNAUTAIRE-FRR

Il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'accepter la fin des travaux du projet de jardin communautaire déposé auprès du Fonds des régions et ruralité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2024-04-333

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Roulx, et résolu de lever la séance extraordinaire à 22 h 11. La séance est close.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Mario Nolin
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière